

Ordre du jour :

Présents : M. Delcourt, Maire
 Mme Fievet, M^{me} Guillaud, M Beghin, M Doucy, adjoints
 M^{mes} Maillot, Thomas, Van Butsele
 MM. Bernard, Pade, Hennon, Meurillon, conseillers.
 Excusés : M^{me} Tiberghien procuration à M. Beghin, M Delcroix procuration à Mme VanButsele
 Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

- **Approbation du compte administratif 2015 de M. le Maire**

BILAN COMPTABLE ANNEE 2015			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes 2015	918 597,04 €	Dépenses 2015	706 221,68 €
Total	918 597,04 €	Total	706 221,68 €
Excédent fonctionnement année 2015 = 212 375,36 €			
Solde de fonctionnement antérieur reporté 002 (2014) = 719 043,24 €			
Résultat cumulé de la section de fonctionnement = 931 418,60 €			
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes de 2015	220 754,59 €	Dépenses réalisées 2015	613 795,90 €
Reste à réaliser		Reste à réaliser	
Total	220 754,59 €	Total	613 795,90 €
Solde investissement 2015 = -371 901 €			
Solde antérieur reporté (2014) = -21 140,31 €			
Résultat cumulé de la section d'investissement = -393 041,31 €			

Résultat de clôture 2015 toutes sections confondues (résultat global): solde positif de 538 377,29 €.
 Approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion 2015 de M. le Percepteur**

Le compte de gestion de M. le Percepteur, identique au compte administratif de M. le Maire, est approuvé à l'unanimité.

- **Fixation des taux d'imposition 2016**

Les bases d'imposition (valeur locative des logements) ont été réévaluées au niveau national de 1 %.

Impôts locaux	Taxe Habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
Rappel taux 2015	14,50 %	18,75 %	46,35 %
Proposition pour 2016	14,50 %	18,75 %	46,35 %

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux d'imposition.

- **Proposition d'affectation des résultats 2015**

Au compte 001 en déficit d'investissement reporté : - 393 041,32 €
 Au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 393 041,32 €
 Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 538 377,29 €

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

• **Vote du budget primitif 2016**

Page 2/6

Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 420 791,79 €, tenant compte en dépenses d'un virement de **690 541,49 €** à la section d'investissement.

RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits et services	66 300 €	60 à 62	Achats	296 500 €
73	Impôts et taxes	455 014,50 €	63	Impôts et taxes	5 800 €
74	Dotations et participation	322 100,00 €	64	Charges de personnel	305 500 €
75	Produits de gestion	18 000 €	65	Charges de gestion	105 400 €
77	Produits exceptionnels	0 €	66	Charges financières	15 000 €
64	remboursements	21 000 €	67	Charges exceptionnelles	2 050 €
002	reports	538 377,29 €	023	Virement à la section investissement	690 541,49 €
			042	Opération d'ordre entre sections	0 €
	TOTAL	1 420 791,79 €		TOTAL	1 420 791,79 €

Section investissement :

Le budget proposé ci après s'équilibre à **1 728 383,80** Euros.

RECETTES			DEPENSES		
	Libellé	Montant		Libellé	Montant
13	Subventions	245 562 €	16	Remboursement emprunts (capital)	114 239 €
138	Subvention FACE	0	20	Etudes (aménagement)	32 000 €
24	Ventes de propriété	0	21	immobilisations	1 189 103,49 €
10222	Fonds Compensation TVA	65 000 €	Dont2151	Dont voiries	383 500 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	35 000 €	Dont 2111	Dont Achat de terrains	100 000 €
16	Emprunts (achat bâtiment)	299 239 €	Dont2153	Dont Réseaux électrification	15 000 €
21	Prélèvement sur la section de fonctionnement	690 541,49 €	Dont21312	Dont Groupe J.Brel	186 493 €
				Dont achat bâtiment	205 000 €
			Dont 2138	Dont Mise aux normes	7 500 €
1068	Excédent de fonctionnement	393 041,31 €	001	Résultat reporté	393 041,31 €

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

• **Demande de subvention pour l'année 2016 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (ETAT)**

M le Maire propose de déposer auprès de l'Etat, deux demandes de subvention d'un montant de 40% du coût H.T. des travaux.

- **priorité 1** : réfection des bâtiments publics autour de la place de la Liberté (église, mairie, Sdf, Foyer). Coût estimé des travaux : 148 348 € HT, subvention demandée 40% soit 59 339 €.

- **priorité 2** : sous condition de confirmer la localisation, achat d'un bâtiment de 400 M2 au sol, pour réaliser les ateliers municipaux. Coût estimé du bâtiment clos : 57 943 € HT, subvention demandée 40% soit 23 177 €. Avis favorable du conseil à l'unanimité pour ces deux priorités.

- **Rétrocession de la voirie « Allée des Comtes »**

Les propriétaires du lotissement, donnant rue Salengro (Allée des Comtes), 5 habitations, souhaitent une reprise de la voirie. L'ensemble ne présente pas d'anomalie et a été vérifié par Noreade, notre délégataire pour la gestion des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de la sécurité incendie. Celui-ci a réceptionné l'ensemble, conformément à ses normes. Cette transfert se fera pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge du (des) propriétaire(s) d'origine des parcelles. M. le Maire propose d'accepter cette rétrocession de voirie et de l'autoriser à signer l'acte authentique.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Convention de partage de services entre la CCPC et la commune concernant la collecte hippomobile**

Dans le cadre de la collecte hippomobile des déchets verts, qui durera d'avril à septembre 2016 et sera prise en charge financièrement par la CCPC, il convient de signer une convention de partage de services. Dans le cadre de cette convention, un agent technique de la commune, M. Lecocq sera mis à disposition pour l'exercice de cette compétence. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Convention avec la CCPC pour adhérer au groupement de commandes concernant les vérifications réglementaires des ERP**

De nombreuses communes de la CCPC ont souhaité mettre en place un groupement de commandes afin de satisfaire aux obligations de vérifications réglementaires des ERP, d'offrir le même niveau de prestations à chaque membre et de bénéficier d'économies d'échelle. La CCPC serait coordonnateur de ce groupement de commandes et la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur. M. le Maire, propose de faire partie du groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention de commandes, ainsi que tout document y afférent. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Convention avec la CCPC pour adhérer au groupement de commandes concernant la vérification réglementaire et la maintenance des extincteurs**

La CCPC a souhaité de mettre en place un groupement de commandes afin de satisfaire aux obligations en matière de vérification réglementaire et de maintenance des extincteurs, d'offrir le même niveau de prestations à chaque membre et de bénéficier d'économies d'échelle. La CCPC serait coordonnateur de ce groupement de commandes. M. le Maire, propose d'en faire partie et de l'autoriser à signer la convention de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

- **Convention avec « La Poste » et la Préfecture pour l'installation d'une Maison des Services Au Public**

La Loi NOTRE du 7 août 2015, qui crée les MSAP, en a confié le déploiement aux préfets de départements. M Barsacq, Préfet du Nord, nous a proposés, en concertation avec La Poste de labelliser un projet sur notre commune. Sept opérateurs sont susceptibles d'être représentés au sein de cette MSAP : Pôle emploi, Cnaf, Cnam, MSA, Cnav, GRDF, Caisse des dépôts. La poste s'est proposée pour accueillir des maisons de services publics au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoires ruraux, d'ici fin 2016. Cette convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles La Poste propose au public les services des partenaires au sein d'un espace mutualisé (MSAP). La Poste assure la gestion administrative et financière de la MSAP. L'agent chargé de l'animation et de la gestion quotidienne est un agent de la Poste. Une signalétique extérieure sera mise en place à la charge de la Poste.

Un comité de pilotage, sous l'égide du Préfet, suivra les activités, analysera les résultats, mettra en place des plans d'action et échangera sur les ajustements nécessaires.

Lecture de la convention complète en séance.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

Clôture de la séance à 23h55